

## ADMISSIONS

### > CONDITIONS D'ADMISSIONS

Télécharger les conditions d'admissions



Tous les candidats de nationalité grecque doivent s'adresser directement à la Fondation Hellénique. Pour tout candidat d'une nationalité autre que la grecque, se reporter à la rubrique au site de la Cité Internationale Universitaire de Paris : [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr) )

Outre la nationalité, les conditions d'admission à la Fondation Hellénique sont les suivantes :

- un grade universitaire correspondant à un niveau d'études de deuxième cycle,
- une inscription en université,
- un plan d'études spécifique justifiant le séjour à Paris.

Tous les candidats doivent d'abord s'inscrire sur le site de la CIUP ([inscription en ligne à la CIUP](#)). Ils doivent ensuite s'adresser à la Fondation Hellénique pour retirer un dossier de candidature ou bien le télécharger sur cette page.

### CANDIDATURES D'ÉTUDIANTS POUR UN SÉJOUR D'UNE DURÉE SUPÉRIEURE À UNE ANNÉE UNIVERSITAIRE (Y COMPRIS ERASMUS 1 AN)

Télécharger le dossier d'inscription



L'admission est prononcée pour la durée d'une année universitaire, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin au matin.

Le prolongement du séjour pendant l'été est possible sur présentation d'une lettre justificative du directeur d'études.

Le séjour maximum est de trois ans. Il est précisé que le renouvellement n'est pas automatique mais subordonné aux résultats d'études et à l'appréciation des aptitudes des résidents à vivre en communauté.

L'admission par la commission d'admissions de la maison n'implique pas automatiquement un séjour à la Fondation Hellénique. Dans le cadre de brassages avec les autres maisons de la Cité, le tiers des chambres de la Fondation Hellénique est réservée à des étudiants d'autres nationalités. De même, les résidents de nationalité Hellénique peuvent séjourner dans une des autres maisons de la Cité.

#### **DATES :**

La commission d'admissions de la Fondation Hellénique examine les dossiers de l'année universitaire dans le courant du mois de juillet.

Les dossiers d'admission doivent être demandés au secrétariat de la Fondation

Hellénique ([fondation.hellenique.adm@wanadoo.fr](mailto:fondation.hellenique.adm@wanadoo.fr)) ou téléchargés et renvoyés complétés à la Fondation Hellénique. La commission d'admissions examine uniquement les candidatures accompagnées du dossier envoyé par la Fondation, retiré sur place ou téléchargé. Les justificatifs demandés ci-après doivent y être joints.

Les candidats étudiants doivent avoir un âge inférieur à 30 ans à la date de la demande.

La date limite de rigueur du dépôt des dossiers est fixée au 30 juin. Les résultats seront annoncés avant la fin du mois de juillet. Les étudiants non admis sont classés en liste d'attente à laquelle il sera fait appel en fonction d'éventuels désistements. Cette liste est valable jusqu'au 30 septembre. Une deuxième commission pourrait être mise en place en octobre si les vacances des chambres le justifient. La date limite des dépôts des dossiers en vue de l'examen par une éventuelle deuxième commission d'octobre est le 15 septembre.

### **JUSTIFICATIFS :**

Les candidats doivent joindre à leur demande les justificatifs suivants (en double exemplaire) :

- Le dossier de candidature dûment complété
- Un CV détaillé
- Un certificat d'inscription dans une université, dans un établissement supérieur ou dans une grande école pour l'année universitaire courante. (A défaut, fournir pour la commission de juillet, un justificatif produit par le directeur des études). La Commission ne pourra pas classer les dossiers qui n'apportent pas suffisamment d'informations sur le niveau et la nature des études envisagées.
- Attestation officielle ou photocopie des résultats obtenus aux derniers examens au concours et photocopies des diplômes antérieurs.
- Pour les boursiers : attestation de bourse
- Lettre de motivation adressée au délégué général de la CIUP
- Photocopie du passeport grec
- 6 photos d'identité
- Deux enveloppes, accompagnées des 14 coupons réponse internationaux, libellées au nom et adresse du candidat.
- Dernier avis d'imposition des parents

Nous insistons sur le fait que les critères d'admission sont à la fois universitaires et sociaux.

### **CANDIDATURES ERASMUS (SÉJOURS INFÉRIEURS D'UN SEMESTRE)**

Télécharger le dossier d'inscription ERASMUS



Un certain nombre de places de la Fondation Hellénique sont réservées, au cours du premier et du 2e semestre, aux étudiants ERASMUS. Leur admission se fait sur critère académique (appréciation de la scolarité dans l'université d'origine - par ex.

notation analytique, attestations de professeurs et attestation du niveau d'admission dans l'université d'accueil).

Le montant de la redevance mensuelle dépend du statut, de la durée du séjour et des places disponibles :

- pour les étudiants boursiers ERASMUS devant effectuer un séjour d'un semestre (4 à 5 mois), le tarif est de 240 €/mois en chambre à deux lits.
- pour les séjours d'une durée inférieure à 4 mois, le tarif est celui des "courts séjours" à savoir 550 €/mois en chambre individuelle (sous réserve de chambres disponibles).

Si une candidature ne peut être satisfaite à la Fondation Hellénique par manque de place, elle sera réorientée vers le Service des Admissions de la Fondation Nationale pour une éventuelle affectation dans une autre maison de la Cité.

La commission d'admissions examine uniquement les candidatures accompagnées du dossier envoyé par la Fondation, retiré sur place ou téléchargé. Les justificatifs demandés ci-après doivent y être joints.

#### **DATES :**

Les dossiers du 1er semestre doivent être envoyés à la Fondation Hellénique avant le 14 juillet. Ceux du 2e semestre avant le 15 novembre, délais de rigueur. Les réponses pour le premier semestre seront communiquées dans la première quinzaine du mois d'août et celles pour le second semestre dans la deuxième quinzaine de décembre. Justificatifs à fournir en double exemplaire :

#### **JUSTIFICATIFS :**

- Le dossier de candidature ERASMUS dûment complété
- Un CV détaillé
- Lettre à la Directrice de la Fondation Hellénique expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez résider à la Cité
- Attestation de votre université d'accueil indiquant le niveau auquel vous êtes autorisé à vous inscrire pour l'année courante
- Attestation de bourse pour l'année courante
- Derniers résultats obtenus (notes analytiques, diplômes...)
- Appréciation de votre université d'origine sur vos études
- Photocopie du passeport Grec
- 6 photos d'identité
- Deux enveloppes libellées au nom et adresse du candidat accompagnées des 6 coupons-réponse internationaux pour frais d'imprimés et d'affranchissement